



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Simone GITEAU
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Claudie SONNET			X	P	Mme Christine BOURDEL
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Edith MARGUIN
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Matthieu HAMARD
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC			X		
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé de TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Alain HUNAUT
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X		
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : M. Matthieu HAMARD

M. le Président ouvre la séance.

Avant de procéder à l'appel, M. le Président rappelle que M. Didier PAITIER a démissionné de sa fonction de Maire de Soulvache. Mme Sandra HERSANT a ainsi été élue Maire pour lui succéder. Il précise qu'elle se trouve dans le public étant donné que sa fonction de conseillère communautaire est incompatible avec son poste actuel puisqu'elle travaille à la Mairie de Châteaubriant. Il informe que dans ce contexte, Mme Lucie GUERINEL, première adjointe au Maire, a été désignée conseillère communautaire.

M. le Président lui donne la parole.

Mme Lucie GUERINEL indique être ravie de participer à la présente séance du conseil communautaire en présence de Mme Sandra HERSANT. Elle informe siéger au sein du conseil municipal de Soulvache depuis 2016. Elle souligne qu'elle a déjà été adjointe par le passé. Elle informe que l'équipe municipale se réjouit d'être à la tête de la commune avec pour objectifs la réalisation de plusieurs projets qui se profilent.

M. le Président remercie Mme Lucie GUERINEL et Mme Sandra HERSANT de leur présence.

M. le Président procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

- Délibération n° 001 : Débat d'orientations budgétaires - Année 2025

M. Dominique DAVID précise que le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur la présentation de divers éléments, à savoir les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des effectifs, les dépenses de personnel ainsi que la structure des budgets annexes.

S'agissant du cadre juridique, il indique que compte tenu du contexte politique de cette année, il a été décidé de décaler légèrement le vote du budget par rapport aux années précédentes. Le débat d'orientations budgétaires qui doit se tenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget se trouve donc présenté également un peu plus tard que les années précédentes. Il souligne qu'à ce jour, le projet de loi de finances 2025 n'a pas été adopté, ni le projet de loi de finances de la sécurité sociale qui fixe les taux de cotisations sur les salaires. Il fait également observer que depuis le 1er janvier, les comptes de la France sont régis par une loi spéciale adoptée après la censure du gouvernement de Michel BARNIER. Ce texte permet de prélever les impôts et de reconduire les dépenses au même niveau qu'en 2024, mais empêche tout nouveau projet. Il rappelle que le discours de politique générale du Premier ministre a eu lieu le 14 janvier dernier devant le Parlement au cours duquel peu d'informations concrètes ont été délivrées. Les travaux parlementaires sur le budget ont repris depuis la mi-janvier. Le gouvernement vise l'adoption d'un budget avant fin-février. Il indique que sont reprises dans le document les principales mesures concernant les collectivités qui avaient été envisagées dans le projet de loi abandonné fin 2024. Il considère qu'il est possible d'imaginer que tout ou partie de ces mesures soient reprises dans le nouveau document.

Il fait observer que le coefficient de revalorisation des bases fiscales est le seul indicateur certain pour 2025 à ce jour. Depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Après trois années de dynamisme, à savoir +3,4% en 2022, +7,1% en 2023, puis +3,9% en 2024, il revient en 2025 à 1,7 %, à un niveau plus ordinaire. Cette diminution traduit le reflux de l'inflation. Egalement, il rappelle que parmi les axes du projet de loi de finances abandonné figurait la refonte du calcul de la fraction de TVA versée en compensation des réformes fiscales de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le dispositif initial garantissait aux collectivités de bénéficier d'une recette dynamique. La TVA présentait une progression moyenne de 3 % sur les 15 dernières années. Le projet de loi de finances prévoyait de figer cette recette à son montant de 2024 alors que l'Etat promettait une compensation dynamique des réformes fiscales. Il précise que le montant serait figé en 2025 et un système de dotation qui n'en porte pas le nom serait à nouveau mis en place.

Il fait observer qu'il n'est, à ce jour, question que de 2025 mais l'expérience du passé peut faire craindre que cela perdure par la suite.

Parmi les autres pistes d'économies envisagées par l'Etat ayant un impact sur les budgets des collectivités, il mentionne la baisse des remboursements du fonds de compensation de la TVA par un double mécanisme de réduction de la base et du taux. Il note que la baisse du taux ne serait plus intégrée dans le projet en cours d'examen. S'agissant du maintien en volume de la dotation globale de fonctionnement sans indexation, il souligne que l'enveloppe étant fermée, les mouvements de population ainsi que l'augmentation de certaines lignes entraînent par effet mécanique la baisse des dotations pour les collectivités non concernées par les hausses. Il souligne que des baisses du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle étaient également prévues.

Enfin, il fait remarquer que le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoyait une augmentation progressive du taux de la part employeur de la cotisation retraite des fonctionnaires. Si le montant et la répartition dans le temps de cette hausse sont à préciser, l'augmentation ne fait que peu de doutes.

Après avoir rappelé ces éléments de contexte, M. Dominique DAVID procède à la présentation de la rétrospective et à l'estimation des résultats de 2024. Il explique le tableau projeté qui fait apparaître une première estimation des résultats de l'exercice 2024. En fonctionnement, l'exercice devrait faire apparaître un résultat supérieur à 3 700 000 €. Ce bon résultat 2024 traduit une gestion active des dépenses mais également des recettes supérieures aux prévisions en particulier en matière de fiscalité et dotations, le budget ayant été voté tôt dans l'année avant les notifications, des hypothèses prudentes avaient alors été retenues. Le taux d'épargne brute devrait être supérieur à 14 % et traduit un retour à son niveau d'avant la crise sanitaire. En matière d'investissement, les dépenses de l'exercice devraient s'élever à 18 800 000 € intégrant en restes à réaliser l'ensemble des marchés liés à la rénovation de l'espace Dauphins. Les recettes d'investissement 2024 s'élèveraient à 15 700 000 € intégrant l'ensemble des subventions attendues sur les projets en cours ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 € qui n'a pas encore fait l'objet d'un tirage. Le fonds de roulement en fin d'exercice, intégrant les restes à réaliser serait supérieur à 5 800 000 € et porterait de ce fait le ratio de désendettement à 2,3 ans.

Il fait observer que les dépenses progressent notamment avec l'augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux investissements à l'image du multi-accueil de la Borderie, mais également au maintien d'une offre de services performante. En matière de frais de personnel, il précise qu'une augmentation de 800 000 € serait à prévoir de CA à BP intégrant une hypothèse à confirmer concernant le taux fixé pour la part patronale de la cotisation retraite des fonctionnaires. Il note par ailleurs une augmentation des frais financiers liés au recours à l'emprunt et à la hausse des taux.

Il souligne également une fragilité des recettes, avec des incertitudes sur l'évolution des dotations et des compensations d'Etat, au mieux figées en euros constants. Il note une croissance moins dynamique qui implique un coefficient de revalorisation des bases fiscales moins élevée que les années précédentes et des recettes liées à la fraction de TVA reversée figées, mais également des subventions réduites, avec l'arrêt de l'éligibilité au FCTVA.

Sur la base de la diapositive projetée, M. Dominique DAVID indique que pour 2025 et les années suivantes, au regard de la hausse des dépenses de fonctionnement qui devrait être plus rapide que l'augmentation des recettes, il existe un risque de dégradation de l'autofinancement. En revanche, il précise que dans la 2^{ème} partie du tableau projeté, il est indiqué l'évolution de la CFE entre 2020 et 2024. Il insiste sur le fait que sur cette période, la fiscalité économique a porté en grande partie le dynamisme des recettes.

Ainsi, en 2020, la collectivité a enregistré 3 492 328 € puis en 2024, 4 717 569 €. Il observe donc que le graphique projeté atteste réellement cette mécanique économique qui dynamise les recettes de la collectivité. Sur un second graphique projeté, il relève que la ville de Châteaubriant contribue à hauteur de 50,41% au titre de la CFE, la commune de Derval à hauteur de 10,26 %, Erbray à 5,83 %, Issé à 9,34 % et Soudan à 9,54 %.

Il met l'accent sur la situation financière saine de la collectivité à fin 2024. Le taux d'épargne brute est supérieur à 14 %. Le ratio de désendettement est bas à 2,3 ans. Le fonds de roulement qui se situe autour de 5 800 000 € après prise en compte des restes à réaliser permet de poursuivre le programme d'investissement. Cette situation est particulièrement favorable dans le cadre de l'analyse par les banques des demandes de crédits de la collectivité. Cette situation financière saine permet également de maintenir l'ensemble des services mais également de poursuivre les actions engagées comme pour exemple celles dans le domaine de la culture, des services de la petite enfance ou de la mobilité sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises.

Concernant les investissements 2024-2026, le tableau projeté reprend l'avancée du programme d'investissement présenté chaque année dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. M. Dominique DAVID souligne que ce programme propose un étalement dans le temps des projets de manière à inscrire sur 2025-2026 les crédits nécessaires à la poursuite des programmes déjà engagés et des engagements pris tels que le multi-accueil des Terrasses, la réhabilitation de l'espace Dauphins, des actions en faveur de la mobilité, de l'enfance et de la jeunesse. Il est par ailleurs proposé d'engager dès 2025, les dépenses nécessaires à l'installation de nouveaux équipements sportifs comme un terrain synthétique, des terrains de padel et la rénovation de la piste d'athlétisme. Il est également proposé de poursuivre la politique de solidarité intercommunale au travers des fonds de concours dont le fonds de concours santé et l'aide à la plantation d'arbres avec le dispositif 44 000 arbres ainsi que le lancement d'une étude recensant le patrimoine religieux dans la perspective de la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes. Il est également proposé d'engager des études préalables avec pour objectif d'avoir de nouveaux projets prêts à être lancés rapidement. Il précise que le montant total des investissements pour 2025 s'élève à 6 185 500 € et pour 2026 à 4 611 500 €.

Concernant la prospective qui couvre la période 2025-2026 et sur la base des hypothèses précédentes, il indique que l'évolution du fonds de roulement estimé à fin 2024 s'élèverait à 5,8 millions d'euros. A cette somme, s'ajoute une hypothèse de résultat de 4,8 millions d'euros cumulés sur les années 2025 et 2026. Sont ensuite déduits 10,8 millions d'euros de dépenses d'investissement en 2025 et 2026 telles que détaillées sur le tableau précédent. Il fait observer que ces dépenses sont en partie financées par 1,5 million de subventions et de remboursements au titre du FCTVA. Sur la base de ces hypothèses, et de manière à permettre le remboursement du capital des emprunts chiffré à 1,1 million d'euros sur 2025-2026 et le maintien d'un fonds de roulement minimal à fin 2026, il précise qu'il pourrait être nécessaire d'inscrire un emprunt complémentaire de 1,6 million d'euros au budget 2026.

Il explique que la diapositive suivante permet de rappeler pédagogiquement comment la capacité de la collectivité à investir est corrélée à l'autofinancement qu'elle est en mesure de dégager. Il précise qu'un autofinancement minimal est nécessaire pour financer le remboursement du capital des emprunts, pour garder en bon état les bâtiments et maintenir une qualité de service optimale. Il fait remarquer que la capacité à engager de nouveaux investissements au-delà de ces dépenses plancher dépend des subventions que la collectivité va pouvoir obtenir, de ses possibilités de souscrire à de nouveaux emprunts et du résultat de fonctionnement réalisé au-delà de l'autofinancement minimal identifié. Dans un contexte où les subventions sont plus difficiles à obtenir, il souligne que la capacité à maintenir un autofinancement suffisant est un enjeu majeur pour les investissements futurs.

S'agissant de la dette de la collectivité, il indique que la diapositive projetée ainsi que les trois suivantes permettent de fournir des détails sur la situation de la dette au 31 décembre 2024. Le capital restant dû s'élève à 8 533 000 €. Le taux moyen est de 2,84 %. Un peu plus d'un quart de l'enveloppe est adossé sur du livret A dont le taux était à 3 % depuis février 2023 mais qui va baisser à 2,4 % dès le début de l'année et pourrait encore baisser par la suite.

M. Dominique DAVID précise que le graphique projeté permet de situer la Communauté de Communes par rapport aux autres groupements de communes à fiscalité propre. Il est ainsi constaté que l'encours de dette de la collectivité est largement en dessous de la moyenne des EPCI. De même, sur ce graphique, il est constaté que sa capacité de désendettement est également en dessous des moyennes des autres EPCI. Le dernier graphique projeté fait apparaître la dette. Il explique que la couleur bleu foncé représente la dette engagée, le bleu clair représente l'emprunt de 4 000 000 d'euros qui a été souscrit mais dont le tirage n'a pas encore été réalisé. Il informe les conseillers communautaires que cet emprunt sera probablement tiré vers la fin de l'année 2025, ce qui impactera l'encours de la dette à partir de 2026.

Il poursuit sur le sujet de la dette avec le seul budget annexe qui possède une ligne d'encours engagé, à savoir le budget annexe du SICTOM. Il précise que le prêt concerné a un taux fixe de 2,49%.

Pour ce qui est des éléments de structure sur le personnel, il commente le premier graphique qui montre la répartition par catégorie en 2017 et l'évolution jusqu'en 2024. Il fait le constat de la professionnalisation des agents. La catégorie A est en augmentation ainsi que la catégorie B. A contrario, il est constaté une diminution des agents en catégorie C.

Il présente sur la base d'un graphique, l'enveloppe globale des frais de personnel de la collectivité de 2017 à 2024 en précisant que ces chiffres sont issus des comptes administratifs. Pour 2025, il souligne que ce ne sont que des prévisions. La hausse s'explique par plusieurs facteurs, l'ouverture en année complète du multi-accueil de la Borderie, la prise en charge à 50% de la cotisation devenue obligatoire à un contrat de prévoyance et l'augmentation de la part patronale de la cotisation retraite des fonctionnaires.

Il aborde ensuite les budgets annexes. Il rappelle que les budgets TEOM et REOM doivent arriver à l'équilibre sans intervention du budget général. Ils sont en effet financés par les usagers du service. Le budget transports s'équilibre quant à lui grâce à une subvention du budget principal. Le budget office de tourisme, service public administratif, s'équilibre également grâce à une subvention du budget principal. Les budgets immobilier d'entreprises et zones d'activités ont vocation à s'équilibrer sur la durée de l'opération. En effet, après une phase de financement des investissements, l'équilibre se fait dans le temps en fonction des ventes réalisées.

Concernant le budget SICTOM, en section de fonctionnement, M. Dominique DAVID indique que le résultat net de l'exercice devrait atteindre 450 000 €, soit un excédent après prise en compte des excédents antérieurs de l'ordre de 1 200 000 €. Il informe que les bases de la TEOM sont augmentées de 1,7% correspondant à la revalorisation des bases forfaitaires. Il est donc proposé de neutraliser cette hausse en réduisant les taux de 1,7%. Il fait observer que pour la REOM il n'y a pas d'augmentation tarifaire. En section d'investissements, il précise que les excédents cumulés sont de 1 500 000 € après prise en compte des restes à réaliser, ce qui porte le fonds de roulement à fin 2024 à 2 700 000 €. Sont prévues en investissement pour 2025, en dépenses classiques c'est-à-dire récurrentes, deux bennes, des bacs, des colonnes et composteurs, les travaux de la nouvelle déchetterie, du matériel et des équipements de déchetterie. En recettes, sont prévues des subventions, les valorisations des terrains et le FCTVA.

S'agissant de la REOM, M. Dominique DAVID précise que ce budget devrait atteindre tout juste l'équilibre en exploitation en 2024. Le résultat cumulé se situe autour de 115 000 €. Les tarifs de la REOM ne sont soumis à aucune évolution automatique. Il est donc proposé de maintenir les tarifs 2024 pour 2025. En investissement, il indique un excédent cumulé de l'ordre de 230 000 € après prise en compte des restes à réaliser. Il précise qu'aucun investissement important n'est prévu en 2025 mais seulement des investissements récurrents comme pour le budget annexe SICTOM, c'est-à-dire des remplacements de bacs, des colonnes d'apport volontaires, des travaux d'entretien et du petit matériel et des équipements.

Sur le budget zones d'activités économiques, il signale que le déficit prévisionnel à fin 2024 s'élèverait à 3 400 000 €. Ce déficit correspond à la valeur, c'est-à-dire le coût de revient, des terrains et aménagements inscrits au bilan. La valeur commerciale de ces biens est supérieure à ces montants. A fin 2024, le montant des promesses de vente déjà signées sur le budget zones s'élève à près de 2 000 000 €. A compter de 2025, seront prévus, une provision pour des acquisitions foncières permettant de poursuivre le développement économique du territoire en préservant sa capacité future à répondre aux besoins des entreprises, la poursuite des travaux de requalification de la zone Horizon et une enveloppe pour l'entretien et l'aménagement des zones existantes.

Concernant le budget immobilier d'entreprises, il précise que le déficit du budget à fin 2024 après construction des ateliers relais de Soudan s'élève à 120 000 €. Ce déficit correspond à la valeur, coût de revient, des bâtiments inscrits au bilan. A fin 2024, la valeur commerciale de l'ensemble des bâtiments actuellement disponibles à la location ou à la vente est supérieure à 2 000 000 €. Pour le budget 2025-2026, il est envisagé le remboursement d'une avance de 100 000 € qui avait été consentie par le budget principal de l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval, la provision pour des travaux d'équipements sur les bâtiments en location et le quai des entrepreneurs ainsi que la poursuite de la construction d'ateliers relais dans les communes.

Pour ce qui est du budget SPANC, il indique que ce budget s'équilibre seul, sans participation du budget principal, grâce à la facturation aux usagers des prestations réalisées. Les contrôles sont effectués par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestations de services, ce marché arrive à son terme en mai 2025. A fin 2024, le déficit de ce budget est de l'ordre de 4 300 €. Pour retrouver un équilibre, une réflexion sur l'évolution de la grille tarifaire est à envisager. Cette réflexion sera à mener en 2025 en lien avec l'analyse des offres dans le cadre du renouvellement du marché de prestation de services.

M. Dominique DAVID précise que le budget Office de Tourisme comporte en dépenses les frais de fonctionnement du bâtiment de l'Office de tourisme, des animations organisées sur le territoire, la conception et l'impression de documents touristiques, une billetterie pour les manifestations, des achats pour la boutique et des charges de personnel. Les recettes propres du service s'élèvent à environ 25 000 € par an. Le budget est en équilibre grâce à une subvention, inchangée depuis plusieurs années, du budget principal de 200 000 €. Il précise qu'aucun changement n'est envisagé en 2025 et que les actions déjà engagées en 2025 se poursuivront.

Il présente le budget transports en précisant que ce budget retrace les dépenses et recettes en lien avec le C'bus, les transports scolaires et le transport à la demande (TAD). En dépenses sont prévues le marché passé avec le transporteur pour le C'bus, la participation versée à la région pour le transport à la demande des 70 à 74 ans et des charges de personnel. En recettes sont inscrites la contribution de la Région suite au transfert de la compétence C'bus et une participation de la région par élève pour le transport scolaire et la surveillance de la plateforme. Cette participation représente en moyenne 44% des recettes du budget. Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal. Sur 2024, le montant de la subvention était de 283 500 €. Pour 2025, elle devrait être plus élevée en lien avec l'évolution croissante du service. Les derniers chiffres connus sur le C'bus, le TAD et les scolaires sont communiqués.

Pour conclure, M. Dominique DAVID confirme que la collectivité connaît une situation financière saine qui permet de maintenir le niveau d'engagements et de poursuivre l'amélioration des services offerts à la population. Il fait observer qu'aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue. La collectivité poursuit ses actions engagées en investissement à savoir, le multi-accueil des Terrasses, la réhabilitation de l'espace Dauphins, des actions en faveur de la mobilité, de l'enfance et la jeunesse. Elle s'engage dans de nouveaux investissements dans le domaine du sport comme le terrain synthétique, les terrains de padel et la rénovation de la piste d'athlétisme. La Communauté de Communes va par ailleurs lancer la phase travaux de la nouvelle déchetterie. Elle va poursuivre sa politique de solidarité intercommunale au travers des fonds de concours dont le fonds de concours santé, le dispositif 44 000 arbres, et le lancement d'une étude recensant le patrimoine religieux. Il précise l'absence d'emprunt sur 2025. Il rappelle que la maîtrise des dépenses reste un enjeu majeur pour préserver la capacité de la collectivité à investir pour les années suivantes.

M. Daniel RABU demande des précisions sur le programme d'investissements 2024-2026 qui comporte une ligne concernant la Courbetière. Il s'interroge sur le contenu du projet et demande si des travaux de réfection de la voie de desserte de la Courbetière sont prévus à l'instar de la rue Kennedy ou de la rue Patton.

M. Jean-Luc MARSOLLIER répond que concernant la Courbetière, il est prévu de lancer des études pour un projet d'hôtellerie de plein air de type camping et bivouac notamment pour les cyclotouristes, sachant que ce site se trouve sur le passage de la Régalante, la voie cyclable entre le Mont Saint Michel et Nantes.

M. le Président intervient sur le sujet de la voirie située devant l'aire d'accueil des gens du voyage. Il précise que les travaux sont prévus mais n'ont pu être réalisés en raison de la pluviométrie de ces dernières semaines. Il signale que 223 millimètres d'eau ont été enregistrés depuis le 1^{er} janvier retardant de fait les travaux. Il informe que les travaux débiteront donc aux beaux jours.

M. Philippe DUGRAVOT intervient suite à la présentation du débat d'orientations budgétaires. Il considère que l'intercommunalité a la chance d'avoir une situation financière saine qui permette d'envisager des projets et de bâtir un certain nombre de solutions pour le territoire qui correspondent aux attentes de la population. Il cite l'expression « quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console ». Il rappelle que le département de la Loire-Atlantique compte 16 intercommunalités. Si l'on compare les réalisations et actions des autres intercommunalités par rapport à celles de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, il estime que chacun peut être fier des projets portés par l'intercommunalité. Il considère que la présentation du débat à la présente séance contribue à aller dans cette direction et remercie de la présentation qui a été faite.

Il en profite pour saluer une fois de plus les 235 agents de la Communauté de Communes grâce auxquels les différents projets qui ont été présentés ce soir peuvent être conduits.

M. le Président le remercie de cette intervention positive. Il souligne que la Communauté de Communes a une situation financière saine. Cette situation s'explique notamment par les recettes économiques transférées en 2002 des communes vers l'intercommunalité. Ces recettes représentent 1 200 000 € de plus depuis 2020. Il précise qu'en cumulant le boni, cela permet de supporter le déficit de 2,5 millions lié à la culture (Conservatoire intercommunal, lecture publique...). Il indique que ces services sont maintenus sans suppression de postes.

En matière de lecture publique, il fait observer que la réalisation de la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux permettra de finaliser la boucle de rénovations/constructions des bibliothèques intercommunales. Concernant la petite enfance, il précise que ces services évoluent. Pour ce qui est de l'enfance jeunesse, il fait référence aux séjours ski qui vont bientôt partir mais également aux autres services qui sont d'un haut niveau. Il indique que ces services ne sont pas en danger et seront maintenus. Il fait observer que grâce aux recettes économiques, pour lesquelles il travaille en permanence avec M. Dominique DAVID, la collectivité peut être sereine. Il précise toutefois que le monde change constamment et qu'il est nécessaire que les entreprises soient encouragées à rester et à se développer. Il note que les partenariats, indispensables pour le fonctionnement des services, commencent à s'estomper. Il cite l'État étant donné que c'est la première fois, où à fin janvier le pays est sans budget. Il précise qu'à ce jour, aucune commune présente ne peut confirmer qu'elle a réceptionné une notification DETR ou DSIL. Par ailleurs, les collectivités travaillent aujourd'hui par 12ème de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il évoque les principales recettes du Conseil Départemental basées sur les droits de mutation à titre onéreux en précisant qu'elles baissent lourdement. Même si la collectivité peut compter sur l'investissement de ses conseillers départementaux, il estime qu'il n'est pas possible d'espérer plus du Département. Quant à la région, il fait observer qu'elle a procédé à des choix en matière de dépenses de fonctionnement sans remettre en cause celles en investissement. Il considère que l'on peut toujours compter sur elle. Pour autant, la Communauté de Communes débute l'année avec sérénité grâce aux bons résultats principalement liés aux recettes économiques. Concernant l'endettement, il note que certains pourraient émettre des remarques et rappelle que les seuils d'alerte sont activés dès lors qu'ils dépassent les 10 années. Il fait le constat que l'endettement est évalué à environ 6 années. Selon lui, la collectivité a réussi à maîtriser son endettement tout en ayant la possibilité d'avoir des projets. Sa capacité d'investissement pourra permettre de réaliser des projets sur le prochain mandat.

Mme Catherine CIRON intervient suite à l'expression citée par M. Philippe DUGRAVOT en informant les conseillers communautaires qu'hier M. Noël CORBIN, délégué ministériel au cabinet de la ministre de la culture, s'est déplacé sur le territoire. Ce dernier a profité d'un déplacement sur l'académie pour visiter une collectivité. Elle souligne que la DRAC, partenaire majeur pour toutes les actions culturelles, a cité la Communauté de Communes en exemple pour toutes les actions menées. M. CORBIN a donc visité hier pendant 2 h, la médiathèque et la galerie 29 afin de constater le développement de la culture sur le territoire. Au cours de cette visite, chaque service a expliqué son fonctionnement. Elle porte à la connaissance de l'assemblée qu'aujourd'hui M. CORBIN a adressé un message en indiquant qu'il avait été ravi de l'accueil qui lui avait été réservé et qu'il était très intéressé par la politique culturelle menée.

Elle communique également le nombre d'élèves qui ont bénéficié des actions culturelles en 2024, à savoir 6 721 jeunes du territoire. Elle précise que parmi eux, certains ont pu bénéficier de plusieurs actions, ce qui a pour effet d'augmenter ce chiffre. Ces actions portent sur les accueils de classe dans les bibliothèques, les actions du conservatoire hors les murs, les parcours d'éducation artistique et culturel, et les interventions des professeurs du conservatoire dans les écoles. Elle précise que toutes ces actions sont possibles grâce au dynamisme économique de l'intercommunalité qui permet d'avoir une culture de qualité.

M. le Président corrobore ses propos en soulignant qu'il est nécessaire d'accompagner les chefs d'entreprises afin qu'ils continuent à investir sur le territoire. Il prend l'exemple de Tétra Pak en rappelant que la Communauté de Communes avait engagé des négociations avec le Directeur afin que le projet d'investissement de cette entreprise ne se fasse pas en Espagne mais à Châteaubriant. Il informe qu'en 2024, 8 milliards de bouchons ont été fabriqués. La prévision 2025, est fixée à 8 milliards et demi. Il précise toutefois que comme beaucoup de grandes entreprises, elles sont à capitaux étrangers pour l'essentiel et qu'il faut en permanence les accompagner.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 002 : Avenant à la convention de délégation de service public de l'espace aquatique de Derval en raison de la hausse imprévisible du coût de l'énergie**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 003 : Réhabilitation de la piste d'athlétisme et création de terrains de padels**

Adoption à l'unanimité.

Economie

- **Délibération n° 004 : Cession de parcelle à la commune de DERVAL sur l'espace des Echos**

Mme Jacqueline LEBLAY signale que la localisation indiquée dans la délibération est erronée. Il s'agit en effet de la Guimerais et non la Guérimais.

M. Dominique DAVID répond que la correction va être apportée.

Adoption à l'unanimité.

M. Dominique DAVID remercie les conseillers communautaires au nom de la commune de Derval.

- **Délibération n° 005 : Cession de parcelle à ALLIANZ – E. BOURGEAIS & O. FORTIN sur le Parc d'activités de la Gare à CHATEAUBRIANT**

Adoption à l'unanimité.

M. le Président remercie tous les membres de l'assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAUT